

Exclus du chômage : « On se sent trahis par le système »

- Que deviennent les exclus du chômage depuis 2015 ?
- « Le Soir » a eu accès en primeur aux résultats d'une recherche qualitative de l'UCL auprès de 50 exclus.
- Charline et Raoul en sont...

Il y a des chiffres. 37.000, par exemple. Et puis il y a des personnes, des visages, des parcours, des vies quotidiennes, que l'on oublie derrière les statistiques. Charline, 44 ans, et Raoul, 45 ans (prénoms d'emprunt), forment un couple depuis une petite dizaine d'années. Et ils font tous les deux partie des presque 40.000 chômeurs exclus depuis le premier janvier 2015. Pas question pour eux de tomber dans le misérabilisme et la déprime pour autant. Ayant toujours baigné dans des milieux engagés, alternatifs, ils apprivoisent leur nouvelle situation avec pragmatisme, en privilégiant ce qui fait sens pour eux : l'entraide, la vie sociale, l'art. Ce n'est d'ailleurs pas anodin qu'ils aient accepté de se livrer à un média, étant plutôt éloignés du mal-être qui ressort de la majorité des témoignages.

Pour démarrer dans la vie, Charline a combiné les galères : décrochage scolaire, grossesses précoces, violences conjugales. Rapidement, elle se retrouve mère célibataire, sans CESS. « A l'époque, on m'a encouragée à travailler à mi-temps, en m'assurant que je préserverais tous mes droits. Etant seule avec deux petites filles, cela m'arrangeait bien. » Elle enchaîne les CDD comme animatrice socioculturelle, puis travaille plusieurs années dans une association où elle apprenait le français aux migrants fraîchement débarqués. Entre ses contrats mi-temps et un petit complément du chômage, elle s'en sort tout juste. Mais ce mode de travail lui convient : « Je n'aime pas les CDI. Je préfère garder ma liberté, avoir du temps pour moi. »

Lorsque Charline apprend dans les médias les mesures d'exclusion prises par le gouvernement Di Rupo, elle ne soupçonne pas un instant qu'elle fera partie de la « première fournée ». A ce moment-là, elle a obtenu de l'Onem de pouvoir reprendre des études de trois ans. « Comme je n'avais aucun diplôme, pas même le CESS, j'étais payée au minimum. Même en travaillant, je vivais sous le seuil de

pauvreté. Avec le bachelier que j'avais entamé comme éducatrice, j'avais plein de portes qui s'ouvraient. » C'est donc au milieu de son année d'étude, validée par l'Onem, qu'elle reçoit le courrier fatidique. « J'ai paniqué ! se souvient-elle. Je ne m'y attendais pas du tout. Le rendez-vous avec le facilitateur - c'est le terme qu'ils utilisent pour les contrôleurs ! - a été très violent, humiliant. Il m'a dit "vous allez être virée ! Vous n'avez jamais travaillé de votre vie !" En fait, pour lui, le

complément de chômage que j'avais touché pendant des années comme je travaillais à mi-temps justifiait le terme de "chômeur longue durée" ! Je me suis sentie trahie par le système. » Avec le recul, Charline pense qu'elle aurait pu défendre ses droits. Au fait : elle avait très bien réussi sa première année d'études.

Raoul a un parcours un peu différent. Si lui aussi a décroché à l'école, il a ensuite passé le jury central pour obtenir son diplôme d'humanités. Pendant une dizaine d'années, il joue le baroudeur, voyage en Asie, en Afrique. C'est quand il devient papa qu'il « se range ». Formation de

plomberie en poche, il se lance comme indépendant. La crise de 2008 coïncide avec sa séparation : quelques milliers d'euros de pension alimentaire plus tard, c'est la faillite. Il jette l'éponge, surendetté. Il sera exclu après deux années de chômage, son travail comme indépendant n'étant pas comptabilisé pour conserver ses droits. A la différence de sa compagne, le plombier ne s'en est pas étonné. Il l'a d'ailleurs pris avec un certain flegme : « Je me suis dit : "OK, je vais redevenir un pirate, je n'en ferai qu'à ma tête." » Son boulot lui permet assez facilement de travailler en noir : « Mon meilleur diplôme,

c'est la débrouille. Maintenant, je suis vraiment libre. Mais si je me casse la jambe, je n'ai plus aucun filet. » La seule préoccupation de Raoul est de conserver une mutuelle et de quoi accueillir l'une de ses filles, qui a décidé de venir vivre avec eux.

« Mon meilleur diplôme, c'est la débrouille. Maintenant, je suis vraiment libre » RAOUL, 45 ANS

Le mois dernier, Charline a terminé un CDD. Elle s'est donc inscrite au CPAS comme cheffe de ménage et Raoul est « à sa charge ». « J'ai toujours été indépendante financièrement avec mes deux filles,

précise-t-elle. Je ne supporterai pas d'être à sa charge. » Actuellement, elle se consacre exclusivement à son activité artistique, ce qui l'épanouit. « Quand je dis que je suis au CPAS, je ne suis jamais à l'aise, admet la sculpteuse. Dans le même temps, c'est quelque chose que je voudrais revendiquer pour dénoncer un système qui dysfonctionne, avec des conditions de travail catastrophiques, des salaires catastrophiques. » « Mon statut d'exclu, je m'en fous, mais c'est l'évolution de notre société qui me choque, renchérit Raoul. Il

y a de moins en moins de sécurité sociale et la justification est toujours la même : "Chez nos voisins, c'est moins bien." Jusqu'où ira-t-on ? Jusqu'au salaire minimum roumain ? »

Le couple, qui a toujours connu des milieux alternatifs, admet vivre plutôt « bien » cette sortie du système. De ses absurdités, surtout. Charline se souvient des dix CV envoyés chaque semaine pour remplir les conditions. Avec des employeurs submergés de candidatures, qui ne les ouvrent même pas. Elle évoque aussi la violence des contrôles : « C'était du harcèlement, presque l'inquisition. Je

faisais mes recherches et j'étais traitée comme de la merde. J'en ai pleuré. »

S'ils n'ont pas plongé dans la dépression ou le repli, ils ne roulent pas sur l'or pour autant. « En gros, si Raoul ne bosse pas en black, une fois qu'on a payé les loyers et toutes les charges, on n'a plus de quoi manger ! », résume Charline. « Notre grande chance, c'est d'être deux », poursuit Raoul. Ensemble, Charline et Raoul mûrissent d'ailleurs un projet, pour lequel lui reprendrait le statut d'indépendant. Elle expose déjà ses sculptures de temps en temps. ■

ELODIE BLOGIE

Méthodologie

C'est l'Observatoire bruxellois de l'emploi qui a lancé un appel d'offres pour financer cette recherche sur le vécu des exclus du chômage. L'UCL emporte l'appel d'offres. Le sociologue Marc Zune, son confrère français Didier Demazière (Sciences-po Paris), et la chercheuse Elise Ugeux ont donc rencontré 55 personnes exclues du chômage depuis six mois à un an. L'optique de l'étude étant qualitative et non quantitative, les chercheurs ont procédé par des entretiens de 90 à 120 minutes en moyenne. Toute la difficulté de l'enquête a consisté à trouver des personnes susceptibles de témoigner, alors qu'elles évoluent aujourd'hui en dehors de tous les radars.

conclusions De la dépression sévère au choix d'une vie alternative, mais le même rejet du système

Marc Zune (UCL), Didier Demazière (Sciences Po Paris) et Elise Ugeux (UCL) ont mené une cinquantaine de longs entretiens avec des personnes exclues du chômage. Voici leurs principales conclusions.

1 Echéec des politiques d'activation. Ils étaient magasinier, porteur de bagages, laveur de vitres, vendeur de glaces, caissière... Et bien d'autres choses encore : l'inventaire des postes occupés par les exclus du chômage qu'ont rencontrés les chercheurs de l'étude avoisine la soixantaine de fonctions différentes. Des emplois bien concrets, mais qui ne rentrent pas dans le moule. C'est sans doute l'élément qui ressort le plus de cette enquête : l'inadéquation entre la politique actuelle d'activation et la réalité d'une certaine frange de chômeurs. D'une part, la recherche d'emploi formelle, qui se mesure au nombre de CV envoyés. D'autre part, un monde du travail fonctionnant par petits boulots, par réseautage. « On ne parle pas ici de fausses

croyanances ou de manque de courage, d'ambition, avertit Didier Demazière, professeur à Sciences Po Paris. C'est leur vie ! Leur parcours professionnel est fait de petites positions temporaires, souvent fragiles, sur le marché du travail. »

Lorsqu'ils étaient chômeurs, les personnes interrogées développaient donc une forme de schizophrénie, un double boulot : remplir les conditions pour conserver leur statut (tout en sachant qu'ils ne trouveront pas d'emploi) et chercher de façon « informelle », via des intermédiaires ; la seule façon qui « marche » pour eux. Un constat fort, puisqu'il signe l'échec des politiques d'activation actuelles : « Cette politique est adaptée pour les personnes qui ont quelque chose à vendre sur leur CV, nuance Marc Zune. Des diplômés, la maîtrise des langues, une expérience, si elle est récente. L'échéec de ces politiques d'activation, c'est l'échéec d'une modélisation standard du marché du travail, une ligne de gestion universelle et homogène, alors que le mar-

ché du travail est multiple. »

2 Une exclusion vécue comme injuste. Les exclus rencontrés par les chercheurs ressentent donc leur exclusion comme particulièrement injuste. « Ils ne sont pas reconnus dans leur particularité, développe Marc Zune. C'est très violent pour eux d'être écartés, alors qu'ils sont orientés vers le travail et que l'offre vers laquelle on les dirige - l'aide sociale - leur apparaît comme totalement dégradée par rapport au chômage, et dévalorisante. » Ces personnes s'identifiaient à la figure du chômeur, ce qui peut sembler étrange de prime abord. En réalité, ils l'avaient intégré à leur « modèle économique » : petits boulots et périodes de chômage se succèdent.

« Il y a un côté très brutal à cette politique, ajoute Marc Zune, c'est qu'on n'a pas prévu les conséquences des exclusions. On leur a dit que l'offre, pour eux, c'était le CPAS. Voilà. Débrouillez-vous ! » Dans l'autre sens, les chercheurs ont été très surpris de constater aussi un sentiment de soulage-

ment. « Cela devenait insupportable pour eux, cette domination institutionnelle contre laquelle ils ne pouvaient rien faire, explique Didier Demazière. Tous ces rendez-vous, ces exigences auxquels ils ne croyaient pas. »

3 Pas que des impacts économiques. L'exclusion entraîne évidemment la perte d'un statut et de revenus, surtout pour ceux qui refusent de pousser la porte d'un CPAS. C'est que beaucoup ne s'y retrouvent pas. « Être mis à nu, voir ses dépenses contrôlées : tout cela est très vexatoire. Ils rentrent dans un autre canevas, mais qui ne leur convient pas non plus. » Par ailleurs, certains n'y ont tout simplement pas droit, par exemple les cohabitants (souvent des cohabitantes), ou des personnes qui avaient fait quelques économies ou ont touché un petit héritage. Les profils rencontrés sont très variés : certaines personnes se sont finalement retrouvées à la rue ou dans des squats, d'autres sont tombées en dépression, dans l'alcoolisme. Mais au-delà des consé-

quences économiques évidentes, les chercheurs ont également relevé des impacts plus insidieux : « Dans un ménage, cela reconfigure toutes les relations entre personnes, explique Marc Zune. Par exemple, nous avons eu plusieurs cas de cohabitants, surtout des femmes, qui n'ont plus droit à rien, comme leur conjoint a un emploi. Des nouvelles relations de dépendances cachées, car non dicibles, apparaissent. Les personnes doivent négocier toute dépense. C'est une onde de choc qui touche tout le monde, y compris les enfants. » Inutile de dire que la confiance dans les institutions et dans l'Etat frôle le néant chez ces exclus...

4 Et après ? Des trajectoires diverses. Les chercheurs ont distingué quatre types de repositionnement. Certains conservent l'objectif de se faire recruter, avec l'emploi salarié comme horizon d'attente. D'autres expriment le désir de se mettre à leur compte. Mais « l'exclusion accentue encore les inégalités entre

ceux qui ont suffisamment de ressources - contacts, vie sociale, capacités personnelles - pour monter un vrai projet et ceux qui cultivent encore des rêves, mais n'arrivent plus à trouver aucun support qui permettrait de les faire avancer sur ce chemin », commente Marc Zune. Troisième « stratégie » : la débrouille. « Certains vendent leurs économies, leurs meubles, revendent tout, font des jeux télé, des concours pour essayer de gagner un peu d'argent. Ils rentrent dans des modes de vie marginaux, avec des systèmes d'entraide, etc. » D'autres acceptent de jouer le jeu : ils perçoivent un revenu d'intégration mais s'investissent dans ce qui les épanouit. Enfin, dernière trajectoire : le repli. « Des jeunes qui vivent chez leurs parents par exemple et s'enferment dans un processus de désocialisation. C'est un profil très inquiétant : on ne sait pas où ça peut les mener. »

Dans tous les cas, l'exclusion ne semble pas provoquer un rebond ou une activation. Au contraire. Autre argument qui ne résiste pas à l'analyse, selon les sociologues :

l'idée selon laquelle ces mesures auraient exclu des profiteurs du système. « Les individus qui jouent sur les deux tableaux doivent avoir les ressources suffisantes pour faire les arbitrages, analyse Didier Demazière. En réalité, si une part de cette population travaille de façon informelle, c'est juste un système de débrouille pour des pauvres gens qui ont des pauvres ressources et qui font comme ils peuvent. » La conclusion est sans appel, selon les spécialistes : s'il existe des chômeurs profiteurs », ils ont réussi à passer entre les gouttes...

5 Recommandations. La première recommandation des chercheurs est de davantage reconnaître le parcours des demandeurs d'emploi, notamment lorsque leur recherche ne rentre pas dans les cases. Les chercheurs en appellent à un accompagnement plus adapté au profil du demandeur d'emploi. « Personnaliser, ça ne veut pas juste dire être plus humain, glisse Didier Demazière. Il s'agit de poser un diagnos-

tic moins normatif des situations, d'offrir un réel suivi qui serait ajusté au parcours de la personne et aux vraies possibilités qu'elle a de faire évoluer sa situation. » Le rapport questionne également les conditions d'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi, l'irréversibilité de l'exclusion, la quasi-impossibilité de recours (trop complexe), et le statut de cohabitant.

La régionalisation offre un terrain favorable à la réflexion, veulent croire les chercheurs. Qui prennent pour preuve la commande de cette étude par l'Observatoire bruxellois de l'emploi. « Maintenant que les régions récupèrent la composante contrôle, nous voulons croire que les acteurs sont prêts à s'emparer de cette question à nouveau », espère Marc Zune. « Fondamentalement, un bon accompagnement permet le contrôle et empêche les dérives qui exigeraient de faire du contrôle, poursuit son collègue. Le problème, c'est qu'un bon accompagnement, c'est coûteux... » L'appel est lancé. ■

ÉLODIE BLOGIE

POINT TECHNIQUE**Deux mécanismes de retrait des allocations**

Les chercheurs ont rencontré des personnes qui ont perdu leurs allocations à la suite de deux mécanismes.

► **La limitation dans le temps des allocations d'insertion.** Ces allocations sont perçues par les personnes qui ne totalisent pas les périodes de travail reconnues suffisantes pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage. Jusqu'en 2012, le paiement de ces allocations n'était pas limité dans le temps, mais le gouvernement Di Rupo a pris la décision de les restreindre à trois années. *Prise en 2012, la mesure a donc produit ses effets le 1^{er} jan-*

vier 2015. Selon le dernier rapport annuel de l'Onem, publié en mars dernier, 37.007 personnes ont perdu leurs allocations depuis cette date.

► **Les efforts insuffisants de recherche d'emploi.** En Belgique, la plupart des personnes bénéficiant des allocations de chômage sont tenues de rechercher activement du travail, contrôlés à l'appui. Ces efforts de recherche sont évalués par les organismes régionaux de l'emploi. Le demandeur d'emploi est convoqué à intervalles réguliers. L'organisme de contrôle rend alors un avis, qui détermine si les recherches sont suffisantes ou non. Si le demandeur d'emploi subit trois évaluations négatives successives, il est privé de ses allocations par l'Onem.

RÉACTIONS**La faute au fédéral**

Un accompagnement inadapté à certains publics, un sentiment d'exclusion, une méfiance des institutions...

Les quelques constats de l'étude de l'UCL ne devraient pas réjouir les autorités bruxelloises de l'emploi. Le ministre de l'Emploi, Didier Gosuin, reconnaît qu'une adaptation de l'accompagnement s'impose.

« C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons commandé cette étude. Nous disposons aujourd'hui d'une vision plus claire. » Mais pour le ministre, les constats dévoilés révèlent d'abord une inadéquation de la politique menée par l'Etat fédéral. « Le présupposé idéologique du fédéral, c'est de considérer que si une personne risque de perdre ses allocations ou les perd, elle redoublera d'efforts pour trouver du travail. L'étude nous apprend aujourd'hui que ce postulat n'est pas vérifié dans les faits. » Didier Gosuin ajoute que cette politique du fédéral entraîne un report de charge sur les Régions, à qui il revient d'accompagner les personnes exclues, plus difficiles à aider.

L'administrateur-délégué d'Actiris, Gregor Chapelle, estime lui aussi que l'étude met au jour une différence de perception entre la politique des régions et celle du fédéral. « La vision fédérale est de faire pression sur les gens parce que c'est de leur faute ou leur responsabilité à eux. » Gregor Chapelle rappelle aussi que l'étude se penche sur un public très

fragilisé. « N'oublions pas non plus ceux pour qui le contact avec Actiris se passe bien. » Sur les solutions à apporter, Gregor Chapelle estime qu'il faut d'abord considérer la lutte contre le chômage comme une responsabilité collective, et que l'ac-

compagnement ne doit pas se baser sur l'envoi mécanique de CV. « Ces deux points, nous les avons mis en œuvre. » Mais il reste des choses à faire. Ouvrir les portes d'Actiris à tous les publics d'abord, avec des accompagnements adaptés. « L'étude met aussi en exergue la nécessité de mettre en place quelque chose pour répondre au choc psychologique lié à l'exclusion. »

B.DY